



PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°62-2024-050

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2024

Sommaire

Direction départementale des finances publiques /

62-2024-02-12-00002 - Soutien entreprises - DS spéciale au 12 février 2024 - SPL (2 pages) Page 3

62-2024-02-12-00001 - Soutien entreprises - subdélégation au 12 février 2024 - Mme Ortiz (1 page) Page 6

Préfecture du Pas-de-Calais /

62-2024-01-30-00006 - Arrêté préfectoral accordant la médaille d'argent pour acte de courage et de dévouement à MM. LUSSET, BACOT, LECROIX et VANDAL (1 page) Page 8

62-2024-01-30-00007 - Arrêté préfectoral accordant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement aux gardiens de la paix Florent MARIAGE et Thomas ZOBECK et au policier adjoint Christopher FERRAND, en fonction à la CSP de LENS (1 page) Page 10

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-02-12-00002

Soutien entreprises - DS spéciale au 12 février
2024 - SPL



Décision de délégations spéciales de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 28 décembre 2022 portant nomination de M. Claude GIRAULT en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 8 novembre 2019 fixant au 1er décembre 2019 la date d'installation de M. Claude GIRAULT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-56-99 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2024-86 du 7 février 2024 portant création d'une aide pour les entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant des inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais en novembre 2023 et janvier 2024 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 9 février 2024 entre la la Direction Générale des Entreprises et la Direction des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

DECIDE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour la réalisation de tous les actes relatifs aux opérations d'instruction et d'inventaires liées aux aides et l'exécution des dépenses et des recettes correspondantes sur l'UO 0134-CDGE-C001 rattachée au BOP 0134-CDGE:

- M. Guillaume FOUGNIES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division Secteur Public Local et Missions Économiques
- Mme Nathalie DELEMOTTE, Inspectrice divisionnaire
- Mme Claire DENGREVILLE, Inspectrice divisionnaire
- M. Laurent DANNELY, Inspecteur
- M. Pierre GUYOT, Inspecteur
- Mme Hélène POULAIN, inspectrice

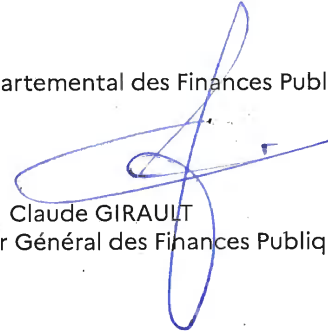
Pour signer les documents nécessaires à l'instruction des dossiers

Article 2 – La présente délégation prend effet à compter de sa date de signature et prend fin à l'achèvement des opérations financières liées au dispositif visé à l'article 1.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 12 février 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,



Claude GIRAULT
Administrateur Général des Finances Publiques

Direction départementale des finances
publiques

62-2024-02-12-00001

Soutien entreprises - subdélégation au 12 février
2024 - Mme Ortiz



**DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2024-86 du 7 février 2024 portant création d'une aide pour les entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant des inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais en novembre 2023 et janvier 2024 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 9 février 2024 entre la la Direction Générale des Entreprises et la Direction des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 30 novembre 2020 portant affectation de Mme Isabelle ORTIZ, Administratrice Générale des Finances Publiques de classe normale, dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-56-112 du 10 août 2022, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Isabelle ORTIZ, Administratrice de l'État, Directrice du Pôle État, Stratégie et Ressources à la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant Mme Isabelle ORTIZ à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE

Au vu de l'article 1^{er} de la convention qui autorise la DDFIP du Pas-de-Calais à mettre en œuvre les mesures de soutien aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant des inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais en novembre 2023 et janvier 2024 financées sur le programme 134 – « Développement des entreprises et régulations » Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle ORTIZ, délégation spéciale de signature est donnée à :

M. Stéphane GAUCHER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint

M. Arnaud TELLIER, Inspecteur divisionnaire

Mme Séverine DEVRED-NOWAK, Inspectrice divisionnaire

M. Jérémy DISTINGUIN, Inspecteur

Mme Delphine MORTELETTE, Inspectrice

à l'effet de recevoir et décider de l'utilisation des crédits mis à sa disposition sur les programmes suivants :

N° 134 – « Développement des entreprises et régulations » ;

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter de sa date de signature et prend fin à l'achèvement des opérations financières liées au dispositif visé à l'article 1.

Article 3 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 12 février 2024

La Directrice du Pôle Etat, Stratégie et Ressources

Isabelle ORTIZ
Administratrice de l'Etat

Préfecture du Pas-de-Calais

62-2024-01-30-00006

Arrêté préfectoral accordant la médaille
d'argent pour acte de courage et de
dévouement à MM. LUSSET, BACOT, LECROIX et
VANDAL



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Chefferie du cabinet

Arras, le 30 janvier 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 portant création en matière de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-721 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution des récompenses susvisées ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais ;

CONSIDERANT que, le 20 janvier 2024, Messieurs Romuald LUSSET, Teddy BACOT, Cyril LECROIX et Matthieu VANDAL, employés du magasin BRICO DEPOT à BEAURAINS, ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement exemplaires en neutralisant un individu auteur d'une tentative de vol à main armée, qui a fait feu sur eux ;

ARRETE

Article 1er : La médaille d'argent pour acte de courage et de dévouement est attribuée à :

- M. Romuald LUSSET, domicilié 48 avenue de la République à ACQ,
- M. Teddy BACOT, domicilié 131 rue Henri Barbusse à ECOURT-SAINT-QUENTIN,
- M. Cyril LECROIX, domicilié 41 rue de Cherisy à VIS-EN-ARTOIS,
- M. Matthieu VANDAL, domicilié 5 rue d'Arleux à OPPY.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le préfet,



Jacques BILLANT

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00

Préfecture du Pas-de-Calais

62-2024-01-30-00007

Arrêté préfectoral accordant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement aux gardiens de la paix Florent MARIAGE et Thomas ZOBECK et au policier adjoint Christopher FERRAND, en fonction à la CSP de LENS



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Chefferie du cabinet

Arras, le 30 janvier 2024

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 portant création en matière de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-721 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution des récompenses susvisées ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais ;

CONSIDERANT que, le 6 novembre 2023 à DOURGES, les gardiens de la paix Florent MARIAGE et Thomas ZOBECK et le policier adjoint Christopher FERRAND, en fonction à la circonscription de sécurité publique de LENS, ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement exemplaires en sauvant la vie d'une personne qui avait tenté de se suicider en sautant dans le canal de la Deûle ;

ARRÊTÉ

Article 1er : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix Florent MARIAGE et Thomas ZOBECK et au policier adjoint Christopher FERRAND, en fonction à la circonscription de sécurité publique de LENS.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.



Le préfet,

Jacques BILLANT

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00